First Phosphate confirme deux nouvelles découvertes à haute teneur au Projet Bégin-Lamarche et jusqu'à 39.45% P2O5 à Larouche

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 29 janvier 2024) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (OTC: FRSPF) (FSE: KD0) (« First Phosphate » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer qu'elle a confirmé une nouvelle découverte à haute teneur située à 500 m de la zone Northern existante de son projet Bégin-Lamarche, situé dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, Canada. La découverte initiale de ces zones a été faite à l'automne 2022 lors d'une campagne de prospection et a ensuite été confirmée l'automne dernier par 26 échantillons choisis qui ont donné de hautes teneurs en P_2O_5 (phosphate).

Le secteur de Larouche continue également à fournir des analyses à haute teneur, avec un échantillon dont la teneur atteint 39,45% P_2O_5 (phosphate) dans une couche irrégulière d'apatite (le minéral hôte qui contient du phosphate) pure. À ce niveau de pureté, le minerai serait considéré comme du minerai expédié sans traitement (« MET »).

Résultats du projet Bégin-Lamarche

L'échantillonnage ponctuel a révélé une zone à haute teneur en phosphate à 500 m au nord de la zone Northern existante. Cette nouvelle zone, appelée la Zone Montagne, mesure environ 350 m de long sur 175 m de large (voir la Figure 1). D'après l'observation sur le terrain, le type de roche est la péridotite nelsonitique, qui est le type de roche le plus favorable à la présence de phosphate sur la propriété. Un total de 26 échantillons ponctuels ont été prélevés dans cette zone, dont la plupart présentaient des teneurs entre 7,17% et 17,83% P_2O_5 (phosphate). La moyenne des 26 échantillons était de 10,6% P_2O_5 . Les résultats des analyses sont présentés dans le Tableau 1.

Une deuxième nouvelle zone, appelée la Zone NW, a également été découverte à l'ouest de la zone nord existante, dont 4 échantillons sur 8 présentaient des teneurs supérieures à 10 % de P_2O_5 .

« Le projet Bégin-Lamarche continue de montrer des promesses en fournissant un autre horizon de phosphate significatif pour la Société », a expliqué John Passalacqua, PDG de First Phosphate. « De plus, la propriété Bégin-Lamarche se trouve à 70 km du port en eau profonde de Saguenay, ce qui lui confère d'énormes avantages logistiques. »

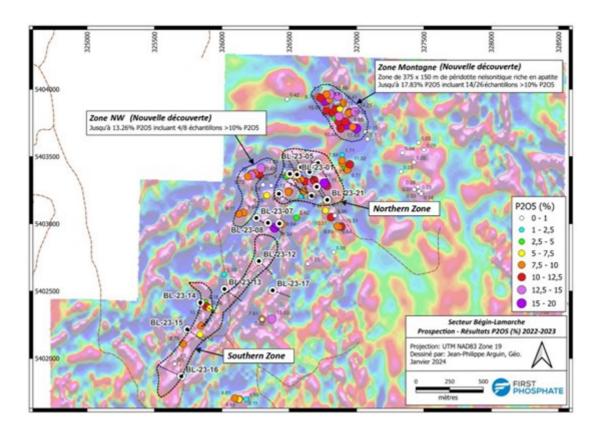


Figure 1 - Localisation des nouvelles zones Montagne et NW

To view an enhanced version of this graphic, please visit: https://images.newsfilecorp.com/files/8917/195948 0b673b93046038d6 001full.jpg

Tableau 1 - Résultats d'analyses de la nouvelle zone Montagne

Station terrain	Échantillon	UTM Est	UTM Nord	% P ₂ O ₅	% Fe ₂ O ₃	% TiO ₂
FP-23-RC-011	A1007212	326998	5403709	17,83	25,14	7,72
FP-23-JPA-114	A1007104	326769	5403913	15,99	32,03	3,83
FP-23-RC-008	A1007209	326988	5403834	14,25	24,14	3,91
FP-23-JPA-116	A1007106	326863	5403947	13,67	32,70	4,22
FP-23-RC-002	A1007203	326952	5403822	12,95	35,23	5,35
FP-23-JPA-113	A1007103	326758	5403910	12,79	40,40	7,05
FP-23-JPA-117	A1007107	326808	5403962	12,59	40,12	7,96
FP-23-JPA-119	A1007110	326732	5403936	11,56	36,97	5,57
FP-23-JPA-123	A1007114	326867	5403756	11,55	46,17	11,05
FP-23-JPA-121	A1007112	326823	5403823	11,08	37,74	6,31
FP-23-JPA-111	A1007102	326778	5403841	11,04	30,17	5,86
FP-23-RC-005	A1007206	326944	5403828	10,68	37,98	5,63
FP-23-RC-003	A1007204	326948	5403829	10,58	36,62	4,92
FP-23-RC-015	A1007216	326882	5403707	10,44	34,55	5,22
FP-23-RC-004	A1007205	326945	5403827	10,10	33,97	2,58
FP-23-RC-007	A1007208	326941	5403823	9,93	40,16	5,74
FP-23-JPA-115	A1007105	326799	5403924	9,40	29,51	1,96
FP-23-RC-006	A1007207	326946	5403828	9,18	39,47	5,81
FP-23-RC-001	A1007202	326949	5403815	8,85	37,09	3,91
FP-23-JPA-119	A1007109	326717	5403943	8,73	33,79	5,80
FP-23-RC-009	A1007210	326903	5403899	8,41	30,38	2,15
FP-23-JPA-120	A1007111	326776	5403891	8,26	34,39	4,59

FP-23-JPA-118	A1007108	326777	5403961	7,77	30,83	2,79
FP-23-RC-012	A1007213	326971	5403720	7,74	46,65	8,80
FP-23-RC-010	A1007211	326876	5403855	7,17	47,95	10,28
FP-23-JPA-122	A1007113	326838	5403785	4,64	29,75	2,30

Résultats du projet Larouche

La reconnaissance sur le terrain et l'échantillonnage dans la région de Larouche ont également révélé la présence de phosphate à haute teneur. Comme indiqué ci-dessus, un échantillon a présenté une teneur de 39,45% P_2O_5 (voir la Figure 2). Il s'agit du plus haut échantillon de phosphate jamais trouvé par la Société. L'échantillon provient d'une couche irrégulière composée presque entièrement d'apatite (le minéral hôte qui contient du phosphate). À ce niveau de pureté, le minerai serait considéré comme du MET. Des indications géologiques préliminaires suggèrent que ces couches pourraient être horizontales et donc ouvertes à une profondeur potentiellement importante. D'autres résultats des échantillons dans cette zone montrent des valeurs de phosphate à haute teneur allant jusqu'à 23,1% P_2O_5 (voir le Tableau 2). À ce jour, les travaux sur le terrain ont identifié des couches de phosphate d'une longueur allant jusqu'à 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1% 23,1%

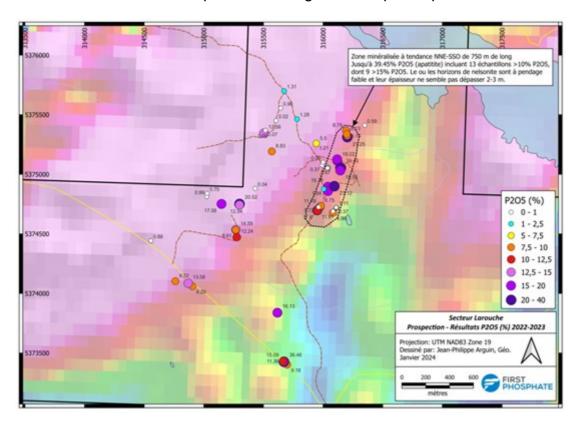


Figure 2 - Localisation des échantillons dans le secteur de Larouche

To view an enhanced version of this graphic, please visit: https://images.newsfilecorp.com/files/8917/195948_0b673b93046038d6_002full.jpg

Tableau 2 - Résultats d'analyses dans le secteur de Larouche

Field Station	Sample	UTM East	UTM North	% P ₂ O ₅	% Fe ₂ O ₃	% TiO ₂
FP-23-JPA-185	A1007140	316149	5375054	39,45	5,88	0,77
FP-23-JPA-187	A1007142	316094	5374900	23,12	36,44	8,89

FP-23-JPA-148	A1007130	316203	5375312	21,25	24,65	5,43
FP-23-MB-009	A1007229	315951	5374697	17,60	30,39	4,79
FP-23-JPA-169	A1007134	315617	5373838	16,13	32,72	5,22
FP-23-JPA-186	A1007141	316144	5375032	15,58	35,45	6,01
FP-23-JPA-184	A1097139	316138	5375057	14,99	40,94	10,94
FP-23-MB-009	A1007231	315952	5374693	11,91	34,65	6,00
FP-23-MB-009	A1007228	315951	5374699	11,56	36,21	6,19
FP-23-MB-019	A1007237	316083	5374676	8,96	1,57	0,19
FP-23-JPA-181	A1007138	315570	5375192	8,83	46,42	13,30
FP-23-MB-012	A1007233	315981	5374735	8,75	39,14	6,79
FP-23-JPA-151	A1007131	316202	5375323	8,13	35,15	9,48
FP-23-JPA-152	A1007132	316198	5375337	8,13	31,43	8,19
FP-23-MB-012	A1007232	315976	5374737	7,45	41,31	8,32
FP-23-MB-009	A1007230	315951	5374697	5,72	52,27	12,02
FP-23-MB-014	A1007235	316009	5374878	1,88	17,48	3,76
FP-23-MB-014	A1007236	316005	5374876	1,81	21,52	3,60
FP-23-JPA-174	A1007136	316041	5375054	1,67	58,58	11,49
FP-23-MB-021	A1007239	316111	5374719	1,11	68,35	19,15
FP-23-MB-021	A1007240	316110	5374720	1,05	68,39	19,38
FP-23-MB-013	A1007234	315961	5374724	0,89	42,52	7,31
FP-23-JPA-158	A1007133	316349	5375411	0,59	68,21	19,36
FP-23-MB-021	A1007241	316110	5374722	0,37	30,41	11,02
FP-23-JPA-175	A1007137	316037	5375052	0,16	58,68	11,50
FP-23-JPA-171	A1007135	316000	5375101	0,09	68,29	18,56
FP-23-MB-019	A1007238	316083	5374689	0,08	1,19	0,20

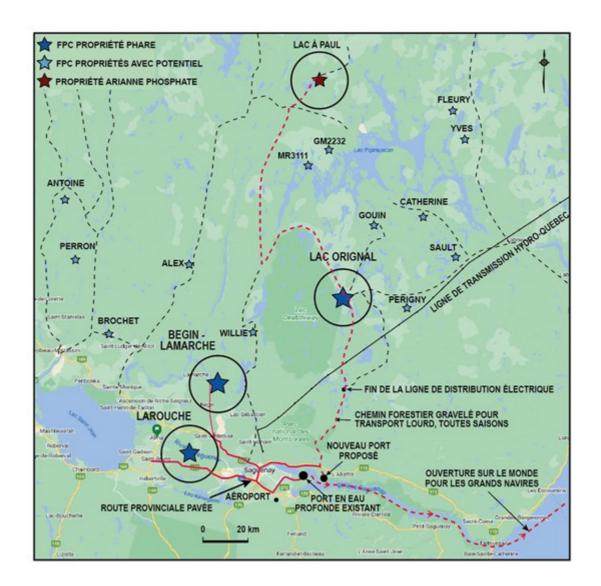


Figure 3 - Localisation des projets de First Phosphate au Saguenay-Lac-Saint-Jean

To view an enhanced version of this graphic, please visit: https://images.newsfilecorp.com/files/8917/195948 0b673b93046038d6 003full.jpg

Personne qualifiée

L'information scientifique et technique de First Phosphate incluse dans ce communiqué de presse a été revue et approuvée par Gilles Laverdière, géo. M. Laverdière est chef géologue de First Phosphate et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (« Règlement 43-101 »).

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Jérôme Cliche, V.P., Développement commercial jerome@firstphosphate.com
Tol: 14 (514) 815 8700

Tel: +1 (514) 815-8799

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com

Site Web: www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter: https://twitter.com/FirstPhosphate

Linkedln: https://www.linkedin.com/company/first-phosphate

-30-

Informations prospectives et mises en garde

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations et informations qui peuvent être considérées comme des "déclarations prospectives" et des "informations prospectives" au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous les cas, les déclarations et informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective telle que "planifie", "cible", "s'attend à" ou "ne s'attend pas à", "est attendu", "une opportunité existe", "est positionné", "estime", "Les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse ne sont pas exhaustives et ne peuvent être considérées comme des déclarations officielles, mais plutôt comme des énoncés d'intentions, de suppositions, d'anticipations ou de non-anticipations, de convictions ou de variantes de ces mots et expressions, ou comme des déclarations selon lesquelles certaines actions, certains événements ou certains résultats "peuvent", "pourraient", "seraient", "pourraient", "seront" ou "seront pris", "se produiront" ou "seront atteints" et autres expressions similaires. En outre, les déclarations contenues dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des déclarations prospectives, y compris, entre autres, les activités d'exploration et de production prévues par la Société, les propriétés et la composition de tout phosphate extrait, les plans de la Société pour une intégration verticale dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines, et les interprétations et les attentes de la Société concernant les projets Begin-Lamarche et Larouche.

Ces déclarations et autres informations prospectives sont basées sur des hypothèses et des estimations que la Compagnie estime appropriées et raisonnables dans les circonstances, y compris, mais sans s'y limiter, les attentes concernant les résultats commerciaux à long terme de la Compagnie compte tenu de son court historique d'exploitation ; les attentes concernant les revenus, les dépenses et les opérations ; la Compagnie ayant un fonds de roulement suffisant et la capacité d'obtenir le financement supplémentaire nécessaire pour l'exploration des intérêts de propriété de la Compagnie ; les attentes concernant la minéralisation potentielle, la valeur géologique et la faisabilité économique des projets de la Compagnie ; les attentes concernant les programmes de forage et les impacts potentiels que des programmes de forage réussis pourraient avoir sur la durée de vie de la mine et de la Compagnie ; les estimations de coûts des programmes d'exploration et de prospection minière ; les attentes concernant les problèmes environnementaux qui pourraient affecter les programmes de prospection prévus ou futurs et l'impact potentiel de la conformité aux lois et réglementations environnementales existantes et proposées ; l'obtention et le calendrier des permis de prospection et d'exploitation et d'autres approbations de tiers ; la réglementation gouvernementale des opérations de prospection et de développement miniers ; les attentes concernant les problèmes sociaux ou communautaires locaux qui pourraient affecter les programmes de prospection et de développement prévus ou futurs ; les attentes concernant les tendances économiques mondiales et les progrès technologiques ; et le maintien en poste du personnel clé au sein de la Société.

Il n'y a aucune garantie que ces déclarations se révèlent exactes, et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer matériellement de ceux anticipés dans ces déclarations. Parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner des écarts importants entre les résultats réels et les attentes de la Société, on peut citer les suivants un historique d'exploitation limité ; un risque élevé d'échec commercial ; l'absence de bénéfices ou de revenus significatifs ; des ressources limitées ; des flux de trésorerie négatifs provenant des opérations et la dépendance à l'égard du financement par des tiers ; l'incertitude de financements supplémentaires ; l'absence de dividendes ; les risques liés aux fluctuations possibles des revenus et des résultats ; les risques d'assurance et de nonassurance ; les litiges ; la dépendance à l'égard de la direction et du personnel clé ; les conflits d'intérêts ; l'accès aux fournitures et aux matériaux ; les dangers de l'exploration minière et la responsabilité et les dommages connexes ; les risques liés à la santé et à la sécurité ; la réglementation gouvernementale et les incertitudes juridiques ; les propriétés d'exploration et de développement de la Société peuvent ne pas être couronnées de succès et sont de nature hautement spéculative ; la dépendance à l'égard de tiers ; le titre de propriété de certaines des propriétés minières de la Société peut être contesté ou défectueux ; les titres de propriété et les revendications territoriales des autochtones ; l'obtention et le renouvellement des licences et des permis ; les risques liés à l'environnement et à d'autres réglementations peuvent avoir une incidence négative sur la Société ; les risques liés au changement climatique ; les risques liés aux infrastructures ; les exigences en matière de remise en état des terres peuvent être lourdes ; la situation financière mondiale actuelle ; la fluctuation des prix des matières premières ; la dilution ; les ventes futures par les actionnaires existants pourraient faire chuter le cours des actions de la Société ; la fluctuation et la volatilité des cours boursiers ; et les risques liés à la demande du marché. Rien ne garantit qu'une opportunité sera couronnée de succès, qu'elle sera commercialement viable, qu'elle sera réalisée dans les délais ou dans le respect du budget, ou qu'elle générera des revenus, des économies ou des bénéfices significatifs, selon le cas, pour la Société. En outre, la Société devra supporter des coûts, qui peuvent être importants, pour la poursuite d'une opportunité particulière.

Ces facteurs et hypothèses ne sont pas censés représenter une liste complète des facteurs et hypothèses susceptibles d'affecter la Société et, bien qu'ils doivent être examinés attentivement, ils doivent être considérés conjointement avec les facteurs de risque décrits dans les autres documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes en matière de valeurs mobilières, y compris, sans s'y limiter, la section " Facteurs de risque " de la notice annuelle de la Société datée du 29 novembre 2023, qui est disponible sur SEDAR à l'adresse suivante : www.sedarplus.ca. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux présentés dans les informations ou les renseignements prospectifs, d'autres facteurs peuvent faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats ne soient pas ceux qui avaient été prévus, estimés ou envisagés. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les informations prospectives, sauf en conformité avec les lois sur les valeurs mobilières applicables.



To view the source version of this press release, please visit https://www.newsfilecorp.com/release/195948